



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 1999

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Juin 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Juin 1999

**Vente d'une parcelle de terrain à la société SETIM dans le
lotissement d'activités économiques de la Grange Laidet 2**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-
Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

DELIBERATION D99368

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 1999

Développement Economique

**Vente d'une parcelle de terrain à la société SETIM dans le
lotissement d'activités économiques de la Grange Laidet 2**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La société SETIM 31, avenue de Paris à Niort a été mandatée par deux entreprises niortaises pour la réalisation de locaux à usage professionnel dans la zone d'activités de Saint-Liguaire. Le projet prévoit la construction d'une superficie de 1225 m² de locaux composés de bureaux et d'ateliers/stockage ainsi que la réalisation de 53 places de parking.

Les deux entreprises qui s'installeront sur ce site comptant actuellement respectivement 20 et 30 salariés pourront ainsi être installées dans des locaux neufs, au coeur d'une zone d'activités économiques, leur permettant ainsi d'assurer leur développement.

La SETIM souhaite donc acquérir la parcelle de terrain cadastrée section DO n°109 d'une superficie de 4000 m² environ située rue Pied de Fond à l'entrée du lotissement d'activités économiques de la Grange Laidet 2.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à la société SETIM ou à toute société qu'elle désignera pour réaliser l'opération une parcelle de 4000 m² environ dans le lotissement de la Grange Laidet 2 à Saint Liguaire ;

- vu l'avis des Domaines, de fixer le prix de vente à 40 F H.T le m² auquel il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur lors de la signature de l'acte authentique ; Le prix sera payable comptant à la signature de l'acte authentique.

- préciser que les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte authentique à intervenir

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)